



Communiqué aux médias commun

Bâle, Berne et Zürich, le 20 avril 2015

Les ONG demandent aux autorités plus de détermination à sauver le Doubs

Pro Natura, la Fédération suisse de pêche et le WWF ont transmis aujourd'hui, à l'Office fédéral de l'environnement, leur prise de position relative à l'action menée par la Confédération pour sauver le Doubs. Les ONG estiment que les mesures prévues par les autorités pour lutter contre les éclusées, la fragmentation du milieu aquatique et la pollution doivent impérativement être étoffées pour permettre le sauvetage de la rivière et de son espèce emblématique, l'apron.

En réaction à la plainte déposée il y a près de trois ans par Pro Natura, la Fédération suisse de pêche FSP et le WWF, la Convention de Berne a formulé fin 2013 des recommandations sur ce que la Confédération doit entreprendre pour sauver le Doubs. L'Office fédéral de l'environnement OFEV a élaboré un plan d'action, qu'il a présenté aux ONG. Celles-ci saluent cette avancée, mais insistent sur la nécessité d'étoffer ce plan qui présente d'importantes lacunes. Elles en ont informé l'OFEV aujourd'hui.

«Nous sommes conscients qu'il n'est pas possible de tout faire à la fois et nous avons l'impression que les autorités sont, d'une manière générale, de bonne volonté», souligne Sophie Michaud Gigon, membre de la direction de Pro Natura. «Nous attendons toutefois que nos propositions soient mieux prises en compte par la Confédération.» Pour les ONG, il s'agit d'assurer que l'objectif déclaré de sauver l'apron et remettre sa population dans un état de conservation favorable à l'horizon 2016 sera atteint.

La mort des poissons légitimée

En l'état actuel, le nouveau règlement d'eau touchant à l'exploitation des centrales hydroélectriques du Doubs autorise des changements artificiels de débits tellement inadaptés qu'ils provoquent encore l'échouage et la mort de nombreux poissons et alevins, en particulier sur le secteur franco-neuchâtelois. Il suffit aux exploitants d'appliquer ce règlement à la lettre pour être dégagés de tout devoir écologique, ce qui n'est pas acceptable. Il est impératif d'améliorer ce texte en ne le limitant pas à faire respecter des buts hydrauliques, mais en ajoutant des objectifs écologiques.

Il est tout aussi inacceptable que le plan d'action de l'OFEV laisse la porte ouverte à la construction de nouvelles centrales sur le Doubs. «Les ONG maintiennent leur demande d'empêcher la construction de centrales hydroélectriques supplémentaires. Elles souhaitent également que les seuils soient arasés dans le Canton du Jura, afin de reconstituer la libre migration des poissons», rappelle Laurent Giroud, responsable du dossier Doubs pour la FSP.

>

Agriculture et foresterie oubliées

Le plan d'action ne prévoit en outre pas d'analyses suffisamment soutenues dans le domaine de la qualité des eaux. Il élude trop les impacts liés aux activités agricoles et forestières. Pourtant, elles génèrent une pollution considérable autour et dans le Doubs, à cause de l'usage de substances toxiques comme les engrais, les pesticides et les produits de traitement du bois.

La création d'un groupe de suivi du plan d'action annoncée par l'OFEV constitue une bonne nouvelle. Selon Catherine Martinson, membre de la direction du WWF, «cet élément important permettra la concertation avec les ONG, concertation demandée par la Convention de Berne pour atteindre une meilleure cohérence et un meilleur suivi du dossier Doubs». Les ONG comptent jouer un rôle actif au sein de ce groupe.

(3373 signes)

Informations supplémentaires:

Sophie Michaud Gigon, membre de la direction, Pro Natura, 077 434 64 08, sophie.michaud@pronatura.ch

Catherine Martinson, membre de la direction, WWF Suisse, 079 360 56 75, catherine.martinson@wwf.ch

Laurent Giroud, responsable du dossier Doubs, Fédération suisse de pêche, 079 323 23 09, lgi@giroudsa.ch